

Atmo Occitanie

Agence de Toulouse
10 bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE
Tél : 05 61 15 42 46
www.atmo-occitanie.org



**BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES
AGGLOMÉRATION DE FIGEAC**
Octobre 2016 à Juin 2017

BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES

- Figeac -

Octobre 2016 à Juin 2017

Démarrage des mesures : 5 octobre 2016

Afin d'étayer les connaissances sur la qualité de l'air sur le territoire du Lot, Atmo Occitanie réalise en partenariat avec l'ARS du Lot une campagne de mesure de suivi des polluants sur la ville de Figeac.

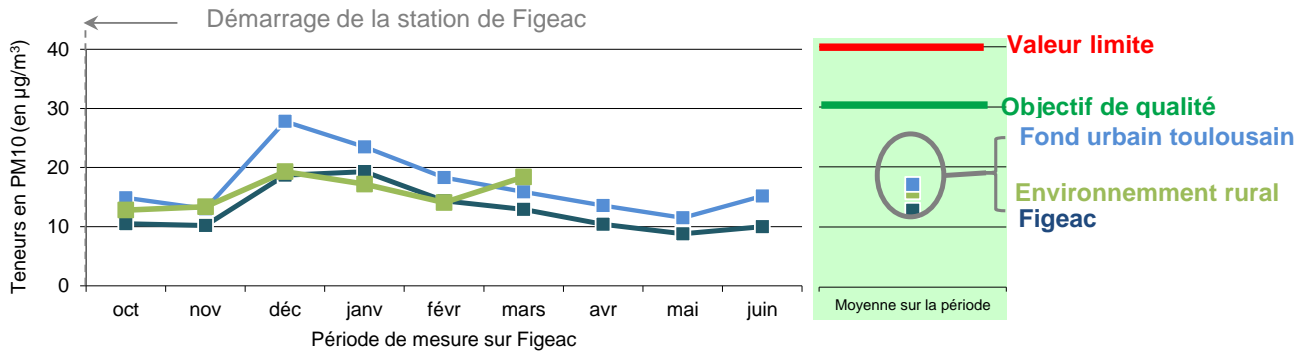


Les mesures de Figeac sont comparées aux mesures de la station Berthelot représentative du fond urbain toulousain, de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations existantes.

EVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 µm SUR FIGEAC DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

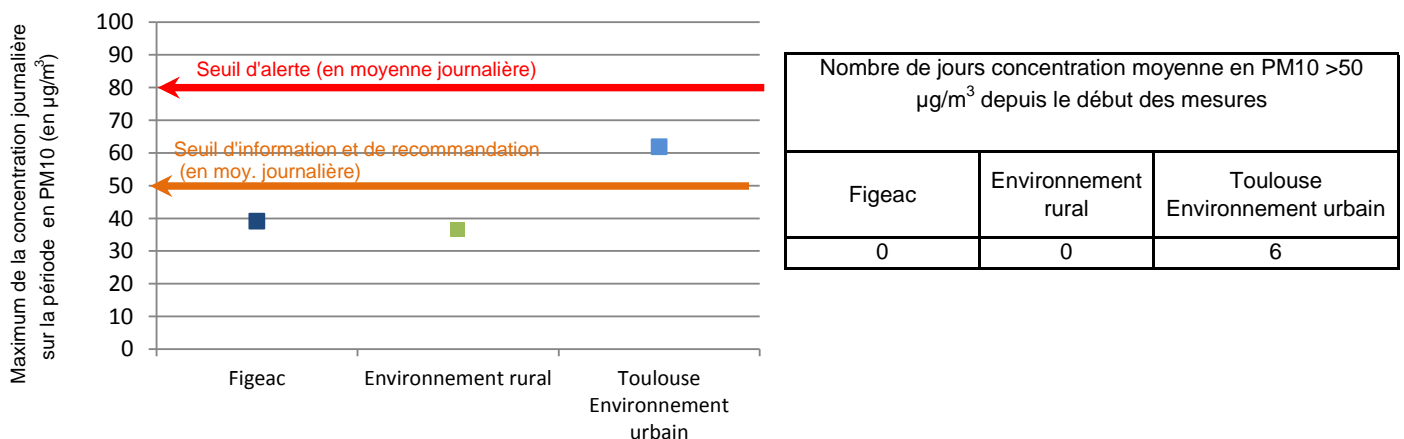


Sur ce premier trimestre de mesure, la station de Figeac affiche un niveau moyen en particules en suspension légèrement inférieur à celui mesuré en environnement rural. Sur la période d'étude, le niveau moyen en particules PM₁₀ est ainsi de 14 µg/m³ sur la station mobile de Figeac, contre 16 µg/m³ en environnement rural, et 19 µg/m³ en situation urbaine sur l'agglomération toulousaine. Les données sur la station de Peyrusse-Vieille, représentative d'un environnement rural ne sont pas disponibles entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2017.

Respect de la réglementation :

Ces concentrations moyennes mensuelles respectent les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à 40 µg/m³ et l'objectif de qualité de 30 µg/m³.

PM₁₀ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Les concentrations journalières en particules en suspension déterminées sur l'agglomération de Figeac sont du même ordre de grandeur que les niveaux journaliers rencontrés en environnement rural. La valeur maximale rencontrée sur l'agglomération de Figeac est de 40 µg/m³ pour la journée du 26 janvier 2017.

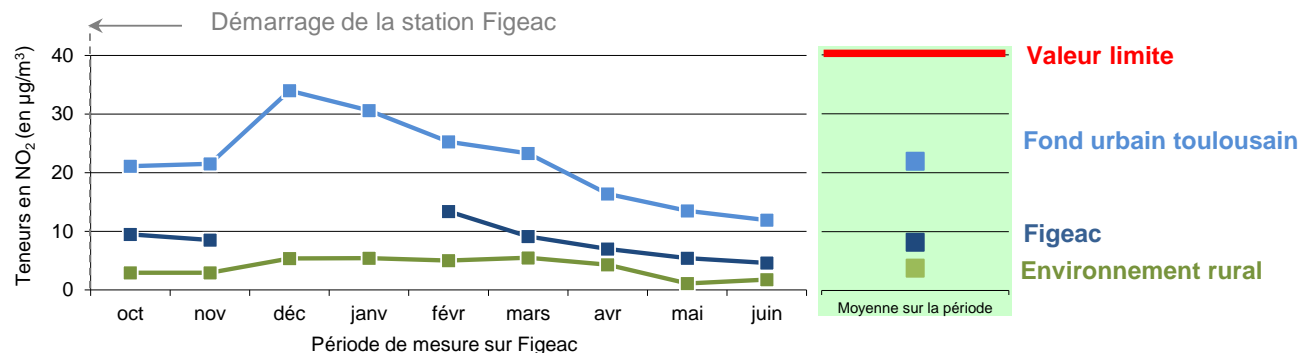
Respect de la réglementation :

Les mesures de Figeac n'ont pas mis en évidence de journées dont les concentrations sont supérieures à la valeur limite fixée à 50 µg/m³. Pour comparaison sur cette période d'étude, on compte 6 journées de dépassement de la valeur limite en milieu urbain sur l'agglomération toulousaine, aucune journée de dépassement n'a été mise en évidence en environnement rural (département du Gers).

EVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR FIGEAC DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département de Lot, sont les véhicules (près de 56%) et les activités agricoles.

NO₂ - Comparaison à la valeur limite annuelle

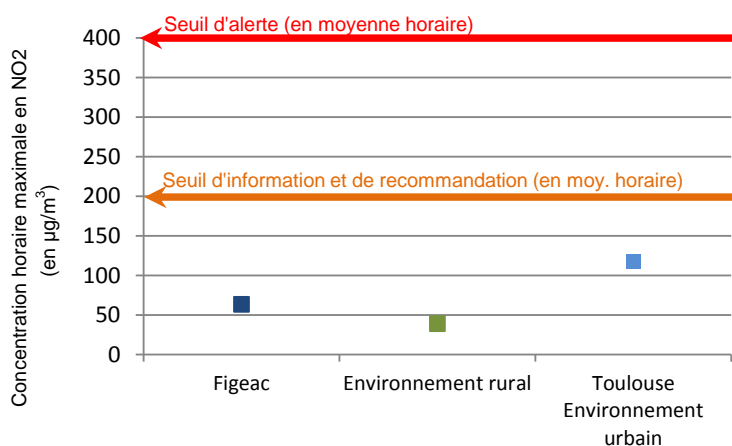


Un dysfonctionnement technique a été constaté sur l'analyseur de dioxyde d'azote. Les données pour les mois de décembre et janvier ne sont pas disponibles. Un traitement statistique des données sera réalisé pour reconstituer les concentrations sur ces 2 mois pour la production du bilan périodique. Durant ces 9 mois de mesure, les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sont bien inférieures à celles déterminées dans un environnement urbain tel que Toulouse, mais restent supérieures aux niveaux mis en évidence en milieu rural. La concentration moyenne est de 8 µg/m³ sur Figeac, contre 22 µg/m³ en milieu urbain et 4 µg/m³ en milieu rural sur la même période.

Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Figeac, de 8 µg/m³ est largement inférieure à la valeur limite, fixée à 40 µg/m³ établie sur une année de mesures.

NO₂ - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



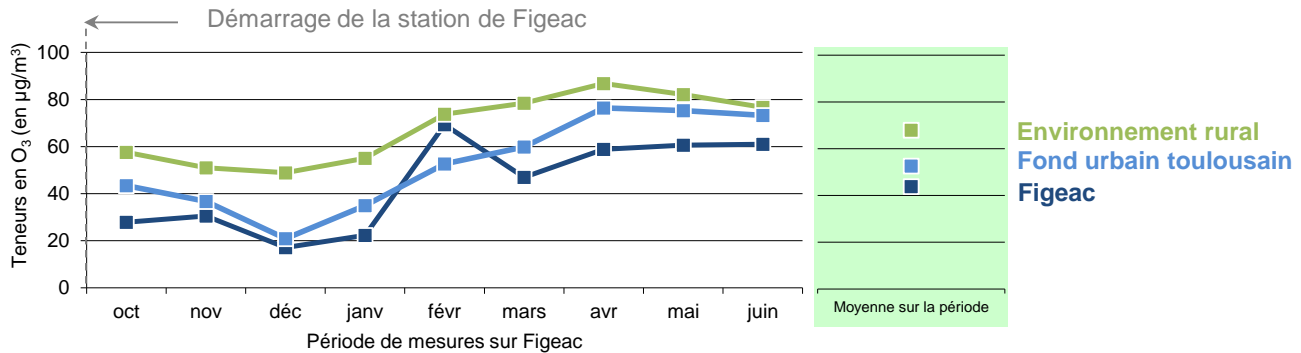
Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Figeac. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 63 µg/m³, le seuil d'information et recommandation se situant à 200 µg/m³.

EVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR FIGEAC DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

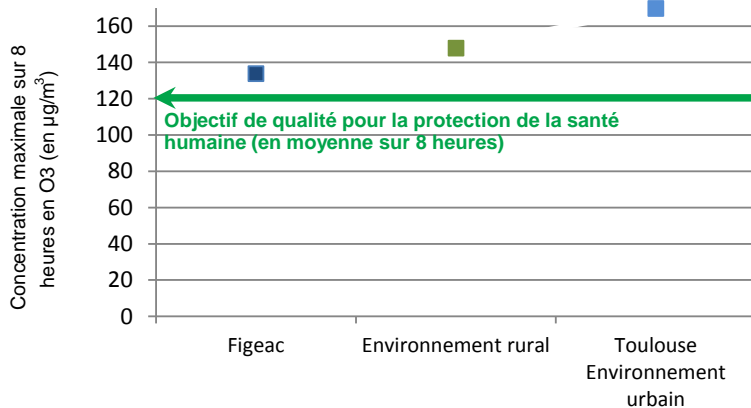
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

O₃ - Evolution des concentrations



Les concentrations mensuelles en ozone sont inférieures à celles que l'on peut observer en environnement rural ou sur l'agglomération toulousaine. On observe une hausse des niveaux moyens au printemps 2017 : la formation de l'ozone, produit à partir de polluants précurseurs émis par les activités humaines, est accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées.

O₃ - Mesures sur 8 heures

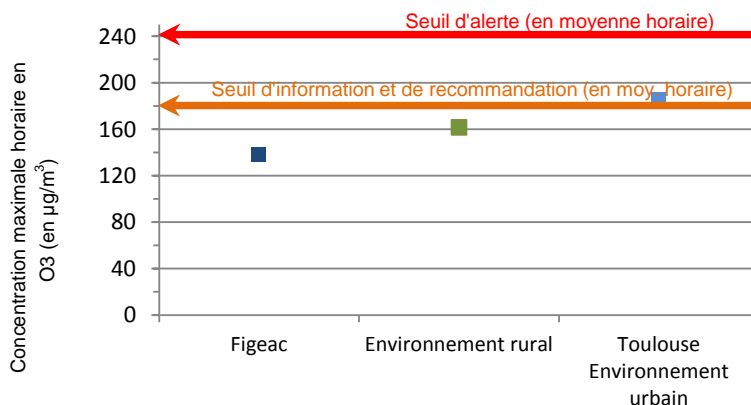


Nombre de jours concentration sur 8 heures O ₃ >= 120 µg/m ³ depuis le début des mesures		
Figeac	Environnement rural	Toulouse Environnement urbain
4	7	11

Respect de la réglementation :

Durant le 1^{er} semestre 2017, la station de Figeac met en évidence 4 journées de dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine. On compte 11 dépassements sur l'agglomération toulousaine, et 7 dépassements en environnement rural.

O₃ - Mesures horaires



Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur le département du Lot. La concentration maximale horaire mise en évidence sur Figeac est de 138 µg/m³, niveau très inférieur au seuil d'information fixé à 180 µg/m³ en moyenne horaire. La Haute-Garonne a connu un épisode de pollution à l'ozone le 22 juin 217.



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie
www.atmo-occitanie.org

